

**Médecin
de Protection Maternelle et Infantile**



GRADE DE REFERENCE : Catégorie A - Médecin PMI

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE : Il est placé sous l'autorité hiérarchique du médecin Coordonnateur de PMI.

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Pôle des Solidarités Humaines - 4 rue Paraire à Rodez

MISSIONS :

Le médecin de PMI, assure au sein des Maison des Solidarités Départementales, les missions de prévention et de protection de l'enfance et de la famille.

Dans le cadre des référentiels départementaux de pratiques, assurer :

- Les consultations médicales en faveur des enfants de moins de 6 ans.
- Les examens médicaux des enfants de moins de 6 ans, accueillis à l'ASE.
- Dans le cadre des IP, réaliser les examens médicaux et participer à l'évaluation.
- Participer, en lien avec le médecin cadre de PMI, aux projets territoriaux dans le domaine de l'enfance et de la famille.
- Contribuer à la mise en œuvre des orientations prises dans le cadre du schéma de protection de l'enfance.
- Être le référent médical des enfants accueillis à l'A.S.E. Il est le destinataire des dossiers médicaux des enfants. Il assure l'archivage.
- Réunion pluridisciplinaire dans les Territoires d'Action Sociale ou avec les partenaires extérieurs.
- Participer au réseau périnatalité.

COMPETENCES :

- Connaître les législations, procédures et dispositifs en matière de santé publique, d'action médico-sociale, de prévention et de protection de l'enfance.
- Être capable de mobiliser une équipe autour d'un projet.
- Posséder des compétences en matières d'analyse médico-sociales, d'écoute et de communication.
- Savoir concilier l'implication dans un projet territorial, l'intervention auprès des usagers et la prise de recul nécessaire au traitement des situations lourdes.

FORMATION ET EXPERIENCE SOUHAITEE :

- Posséder un doctorat en médecine générale, une formation ou des connaissances en pédiatrie, gynécologie obstétrique et de santé publique, régulièrement actualisées.

CONTEXTE DU POSTE/CONTRAINTE :

- Nombreux déplacements et réunions.
- Situations parfois complexes et urgentes à régler.
- Obligation des respecter un échancier précis pour les différentes consultations
- Contact avec les usagers en détresse sociale et/ou psychologique.